

La première de ces taxes produisit....	885,200 fr.
La deuxième	1,449
Ce dernier produit fut plus faible l'année suivante.....	937

En 1805, la taxe sur les vins étrangers fut élevée à 12 fr., et la commune n'obtint cette année que 1,549 fr. et l'année suivante..... 476

En 1807, la taxe de 12 francs fut réduite à 7 francs, et cependant, au lieu d'augmenter, le produit fut en décroissant; ainsi :

En 1807, il fut de.....	206 fr.
En 1808, de.....	90
En 1809, de.....	55

En 1810, la taxe de 7 francs fut réduite à 6 francs, sans que cette réduction fit augmenter le revenu; au contraire, il fut cette année de..... 36 fr.

Et en 1811, de..... 9

Le droit sur les vins étrangers disparut en 1812, et fut remplacé par une taxe de 10 francs sur les vins en bouteilles, à partir de 1813.

Cette taxe produisit la première année... 1.725 fr.

En 1814..... 3,946

Elle cessa d'être perçue en 1815, et fut reprise en 1816 jusqu'à la fin de 1839.

De 1816 à 1826, le produit de cette taxe figure aux bordereaux d'octroi pour une somme de 35,433 francs, soit une moyenne, par année, de..... 3,542 fr.

Ce produit alla en croissant pendant les dix années suivantes et s'éleva, dans cette période, à 57.896 francs, soit, la moyenne d'une année, à..... 5,789 fr.

Enfin, pendant les quatre dernières années, du 1^{er} janvier 1836 au 31 décembre 1839, le chiffre de re-